

« Il est temps que le vélo booste la transition écologique et l'économie ! »

2016, une année pour transformer l'essai de la COP21, du Plan national d'action pour les mobilités actives (PAMA) lancé en mars 2014, des mesures adoptées dans le cadre de la Loi pour la transition énergétique...

« 2015 aurait pu être l'année du vélo, 2016 doit absolument l'être ! » a déclaré Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, à l'occasion des vœux à la presse le 27 janvier 2016. « Nous le souhaitons en 2015. Nous nous sommes mobilisés pour ce faire, avec le Club des parlementaires pour le vélo et avec nos alliés, acteurs économiques et associatifs. Mais force est de constater que le bilan est plutôt en demi-teinte. Les avancées significatives, et encore pas forcément totalement abouties à cette heure, comme l'indemnité kilométrique vélo, ont parfois été adoptées contre l'avis du Gouvernement. Les opportunités n'ont pas été saisies pour changer d'échelle et faire vraiment du vélo et des mobilités actives des outils de la transition écologique et des remèdes à la crise économique. »

Changer d'échelle

Le vélo est un puissant outil de transformation de nos modes de vie, de production et de consommation et, bien sûr, de nos mobilités quotidiennes et de loisirs. Le Plan national d'action pour les mobilités actives (PAMA) lancé en 2014 doit donc être dynamisé pour devenir une vraie stratégie nationale. En outre, les 25 mesures du PAMA 1 ne sont pas toutes mises en œuvre et le Club veillera tout particulièrement à ce que le chantier de la cohabitation avec les véhicules à grand gabarit (mesure 11 du PAMA1) soit enfin ouvert. Le décret de juillet 2015 introduisant de nouvelles évolutions du Code de la route constitue une avancée importante mais il faut aller vers un vrai Code de la rue. La mise en œuvre d'une seconde phase du Plan national d'action pourrait être l'occasion de changer d'échelle.

Agir ensemble : la plateforme du vélo et des mobilités actives

Le Club des villes et territoires cyclables travaille en relais avec le Club des parlementaires pour le vélo qu'il a lancé en 2012 et qui est co-présidé par Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Denis BAUPIN, vice-président de l'Assemblée nationale, député de Paris, et Philippe GOUJON, député de Paris. Ensemble, ces deux Clubs lancent aujourd'hui la **Plateforme du vélo et des mobilités actives** qui réunit l'ensemble des acteurs : filière industrielle, acteurs économiques, usagers, collectivités, développeurs, Etat. Avec le soutien du ministère de l'Écologie et du développement durable, elle permet de mettre en évidence et de développer l'innovation dans le champ des mobilités actives, le gisement économique et le potentiel collaboratif pour les territoires ainsi que la modernisation de l'action publique. Elle prend en compte les orientations définies au Plan d'action français pour l'ouverture des données et les recommandations du rapport présenté en mars 2015 sur l'ouverture des données transport.

La publication de **Cycling made in France** en juin dernier, à l'occasion de Velo-City à Nantes, a été l'acte fondateur de cette démarche pour mettre en place une véritable filière économique montrant le poids et le potentiel de l'écosystème vélo et des mobilités actives. La démarche sera étendue aux autres modes actifs et notamment à la marche.

Le programme « **DÉInnovation mobilités actives** » organisé par le Club des villes et territoires cyclables, en partenariat avec la FING (Fondation internet nouvelle génération) et avec le soutien de l'Ademe, s'inscrit dans cette démarche d'ouverture et sera désormais lié à la Plateforme des mobilités actives. En ce début d'année, la seconde phase du programme est lancée sous la forme d'un appel à idées auprès d'entreprises, start up, porteurs de projets, concepteurs, associations, agences d'urbanisme et collectivités locales pour développer des services innovants mobilisant le numérique au service des mobilités actives, autour de 3 défis :

- rendre les livraisons actives,
- partager l'utilisation du vélo privé,
- inventer un système d'info-services vélo.

Les candidats bénéficieront de coaching d'experts et de mise en réseau et participeront à un accélérateur de projets. Dans la 3^{ème} phase qui se déroulera au second semestre 2016, 3 ou 4 projets seront retenus pour des expérimentations qui associeront des territoires.

Des voies vertes à énergie positive !

Le Club demande à la Ministre de l'Écologie que les voies vertes et les pistes cyclables soient éligibles à l'appel à projets pour la réalisation de 1 000 km de routes couvertes de panneaux solaires d'ici à cinq ans annoncé le 20 janvier dernier. Ces voiries cyclables peuvent être réalisées sur panneaux photovoltaïques comme des réalisations aux Pays-Bas l'ont déjà montré. Les projets de réseaux express vélo (REV) se prêtent tout particulièrement à la mise en œuvre de ces « routes » pour vélo à énergie positive.

Le vélo, c'est bon pour l'économie !

Le Club des villes et territoires cyclables rappelle et démontre, sans relâche, que le vélo est un puissant **« remède anti-crise »**. (1) Il est bon pour l'économie, bon pour la collectivité et bon pour le pouvoir d'achat des ménages. Il est temps que l'essor du développement soit encouragé et facilité afin qu'il impacte davantage les territoires, les entreprises, la santé publique et l'emploi.

La publication en 2009 de l'étude réalisée par ATOUT France, confiée à Inddigo/Altermodal, en partenariat avec la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, a favorisé cette prise de conscience en mettant en évidence l'ensemble des bénéfices du vélo. Le Club des villes et territoires cyclables demande que cette étude soit mise à jour et enrichie de nouvelles observations, y compris au niveau européen et que ce travail soit engagé à l'occasion du démarrage de la seconde phase du Plan d'action pour les mobilités actives.

En attente des décrets d'application

Le Gouvernement avait inscrit le vélo et les mobilités actives dans sa **feuille de route environnementale pour 2015**, présentée le 4 février 2015, en incitant les entreprises à encourager l'usage du vélo auprès de leurs salariés.

Pourtant, à ce jour, les décrets d'application des articles 39 et 50 de la Loi pour la transition énergétique ne sont toujours pas publiés alors que l'indemnité kilométrique vélo (art 50) est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015 et l'exonération fiscale pour l'achat de flottes vélo par les entreprises (art 39) depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces deux mesures attendues par les salariés et les entreprises, adoptées grâce à la mobilisation des parlementaires vélo et du Club des villes et territoires cyclables, ne peuvent donc pas être mises en œuvre par les entreprises dans les conditions prévues par la Loi publiée au Journal officiel le 18 août 2015. *"La loi étant maintenant promulguée, chacun doit pouvoir passer à l'action"* avait pourtant souligné la ministre de l'Écologie le même jour sur Twitter. Le Club des villes et territoires cyclables demande donc que ces deux décrets soient publiés sans délai.

L'IKv pour tous !

L'article 50 de la Loi de transition énergétique (LTE) dispose que *« l'employeur prend en charge [...] tout ou partie des frais engagés par ses salariés se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une indemnité kilométrique vélo »* et établit donc le caractère obligatoire de la mesure. Mais le Gouvernement, par un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 2015, a établi le caractère facultatif de l'IKv et fixé un plafond annuel de 200 euros pour les exonérations de charges (pour l'employeur) et d'impôt sur le revenu (pour le salarié). Nous le déplorons et continuerons à réclamer un rétablissement de l'esprit de la loi : IKv obligatoire et non plafonnée.

Les membres du Club des villes et territoires cyclables, dont beaucoup comme les Villes de Paris et Montreuil ou la Région Centre-Val de Loire ont déjà acté leur volonté de mettre en place l'IKv pour leurs agents, se mobilisent pour que le Gouvernement ne limite pas le bénéfice de l'IKv aux seuls salariés du privé et qu'un décret relatif à la fonction publique soit publié rapidement, comme l'a laissé entendre la ministre aux vœux du GART le 20 janvier dernier.

L'Observatoire de l'IKv

Le Club des villes et territoires cyclables lance un **observatoire de l'indemnité kilométrique vélo** afin de recenser et valoriser les entreprises qui la mettent en place et de disposer d'une base exploratoire pour étudier l'impact de la mesure. Cet outil opérationnel, en partenariat avec l'Ademe, n'attend plus que le décret d'application de l'article 50 de la Loi pour la transition énergétique (LTE) pour être ouvert.

Communication Médias : Claude Lisbonis / CLC

T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – clc@claudelisbonis.com

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien - mode de transport à part entière, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. www.villes-cyclables.org

[1] <http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/1veloremedeanticrise.pdf>

**Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables,
et des élus, membres du Bureau,**
en présence du Club des parlementaires pour le vélo
et d'acteurs économiques de la filière vélo,
ont tenus une conférence de presse
mercredi 27 janvier 2016 de 9h à 10h30
au Procope, 13 rue de l'Ancienne Comédie, 75006 (M° Odéon)

« Il est temps que le vélo booste la transition écologique et l'économie ! »

Suite à la Conférence Paris Climat 2015 (COP21), à la première phase du Plan national pour les mobilités actives et aux dispositions qui figurent dans la Loi pour la transition énergétique, l'année 2016 doit permettre de transformer l'essai. Le Club des villes et territoires cyclables est mobilisé pour concrétiser et déployer les mesures adoptées et changer d'échelle avec une vraie ambition nationale en faveur du vélo et des mobilités actives. À l'occasion des vœux à la presse, ont été présentées les démarches et actions que mettra en œuvre le Club des villes et territoires cyclables pour dynamiser le Plan national en lançant notamment la plateforme du vélo et des mobilités actives.

Communication Médias : Claude Lisbonis / CLC

T. +33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – clc@claudelisbonis.com

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien - mode de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. www.villes-cyclables.org

Participants :

Pour le Club des villes et territoires cyclables :

- Michel GILLOT, vice-président du Club des villes et territoires cyclables, adjoint au maire de Saint-Cyr-sur-Loire (37)
- Alain JUND, vice-président du Club des villes et territoires cyclables, vice-président de Strasbourg Eurométropole (67)
- Gilles PÉROLE, vice-président du Club des villes et territoires cyclables, adjoint au maire de Mouans-Sartoux, conseiller communautaire de Pôle Azur Provence (06)
- Catherine HERVIEU, secrétaire du Club des villes et territoires cyclables, vice-présidente du Grand Dijon (21)
- Jacques GARREAU, secrétaire-adjoint du Club des villes et territoires cyclables, vice-président de Nantes Métropole (44)
- Yoann RISPAL, trésorier du Club des villes et territoires cyclables, conseiller municipal de Fontenay-sous-Bois (94)
- François BONNEAU, trésorier adjoint du Club des villes et territoires cyclables, conseiller municipal d'Agen (47)
- Dominique CARRÉ, membre du Bureau du Club des villes et territoires cyclables, conseiller communautaire de Plaine-Commune (93)

Pour le Club des parlementaires pour le vélo

- Alexis BACHELAY, co-président du Club des parlementaires pour le vélo, député des Hauts-de-Seine (92)

Des acteurs économiques de la filière vélo :

- Gwendal CARABOEUF, cofondateur de Vélogik
- François LUCAS, président directeur général d'Arcade Cycles
- Grégory MAES, directeur général d'Abri Plus / Corinne DESPREZ, responsable commerciale d'Abri Plus
- François SCHAUB, fondateur et directeur général de Green On
- Corinne VERDIER, directrice d'Altinnova



La plateforme du vélo et des mobilités actives

Pourquoi ?

Quelques constats :

- Le vélo en France, c'est parti ! On observe des progressions positives partout : les parts modales dans les grandes villes sont en augmentation, les ventes de vélos progressent, le prix moyen du vélo est en constante augmentation, les retombées économiques du tourisme à vélo sont considérables...
- Il est possible d'accentuer ces bonnes tendances avec des retombées économiques encore plus importantes et des emplois à la clé¹.
- L'impact du numérique sur les mobilités du quotidien: les applications relatives à la marche et au vélo sont en plein essor. Les modes actifs tirent un grand avantage des développements numériques et font très bon ménage avec les modèles collaboratifs.
- Pour optimiser ces tendances positives, il faut décloisonner et rassembler. Il est essentiel de révéler le potentiel encore inexploré de collaborations innovantes afin d'encourager les dynamiques locales et nationales.

Démarche

Le Club des villes et territoires cyclables a souhaité mettre en place une « **plateforme française du vélo et des mobilités actives** », en lien avec le cadre du Plan national d'action (PAMA) réunissant l'ensemble des acteurs – filière industrielle, acteurs économiques, usagers, collectivités, développeurs... – permettant de les rendre visibles, dans toute leur diversité, et d'identifier le potentiel et les besoins.

Cette plateforme prendra en compte les orientations définies au Plan d'action français pour l'ouverture des données et les recommandations du rapport présenté en mars dernier sur l'ouverture des données transport.

Elle permettra de mettre en évidence et de développer l'innovation dans le champ des mobilités actives, le gisement économique et le potentiel collaboratif pour les territoires ainsi que la modernisation de l'action publique

A noter : elle ne s'inscrit pas uniquement dans une optique transport mais concerne également le tourisme, le développement économique local, la santé.

Comment ?

L'objet de cette plateforme des mobilités actives est donc de fédérer des acteurs très divers qui concourent au développement des mobilités actives – par exemple :

- les fabricants de **mobilier urbain** dont les produits ont un impact considérable sur la marche et le vélo (bancs, stations et abris voyageurs, parkings vélos...), mais qui ne sont pas représentés dans la structuration de la filière vélo ;
- les concepteurs d'outils de **navigation**, les entreprises de **signalisation** et jalonnement...

¹ Voir l'étude *L'économie du vélo*, Atout France, 2009 : passer de 4% de part modale vélo à 15% permettrait de multiplier par 10 les retombées économiques directes – de 4,5 milliards à 45 milliards d'euros par an – et X 3 les économies de dépenses de santé...

❖ *En mars 2014, la Ville de Paris a dénombré 165 applications qui permettent de faciliter la mobilité des Parisiens et des Franciliens ou encouragent certains modes de transport. Elles combinent smartphones, diffusion dynamique de l'information auprès des usagers, remontée de données collaboratives (active et passive) et accompagnement à la mobilité.*

➤ des acteurs hors du champ « transport »

❖ *De nouveaux usages et de nouveaux services se développent au croisement des **objets connectés**, de la **gamification** et des nouveaux médias... L'internet des objets constitue un potentiel pour générer de nouveaux contenus et de nouveaux usages. Le Club, la FING et Imaginove ont organisé un déficamp dans le cadre de l'événement SIDO qui s'est tenu à Lyon en avril 2015. Six scénarios d'usages ont été imaginés. À suivre dans le programme « DEFInnovation mobilités actives » de la FING et du Club.*

C'est un lieu de concertation et d'échanges entre **donneurs d'ordre (collectivités...), opérateurs, fournisseurs, développeurs, start up, usagers...** qui va au-delà de la seule filière « vélo » d'une part et qui met en évidence qu'il existe un univers autour de la marche, encore peu exploré.

La plateforme permet aussi de mettre en réseau des acteurs sur des enjeux prioritaires (santé, droit à la mobilité...), pour trouver des solutions à des problèmes comme le vol des vélos, la sédentarité²...

❖ *Voir le développement du « quantified self » grâce aux objets connectés qui permettent de mesurer, stocker et partager ses données personnelles relatives à son activité physique, à ses pratiques de déplacement, ses itinéraires... Ces applications constituent des sources de motivation : par exemple pour bouger – marcher, pédaler, monter l'escalier... Ce sont en général des « carottes » mais elles peuvent s'apparenter aussi à des bâtons : ainsi, Nudge Kick est une application qui empêche d'aller sur Facebook, Gmail ou Twitter si on n'a pas fait d'activité physique de la journée (par ex 10 000 pas). Si on veut briser son engagement, il faut s'acquitter d'une petite taxe !*

La démarche vise aussi à mettre en évidence les **nouvelles chaînes de valeur**, les **gisements d'emplois** et l'émergence de **nouveaux acteurs** dans l'écosystème vélo et mobilité active.

Exemples :

❖ *Des entreprises comme Vélogik, Cyclez, Green On, Neovelo... accompagnent les entreprises qui encouragent leurs salariés à utiliser le vélo.*

❖ *De jeunes entreprises comme Transway, Velomooov proposent des dispositifs d'accompagnement du changement de comportement de mobilité, avec des incitations par le jeu, des bonus (plus on pédale ou plus on marche, plus on gagne de points donnant droit à des réductions)...*

² L'inactivité physique est devenue la première cause de mortalité évitable dans le monde, responsable de plus de décès que le tabagisme. Selon l'OMS, l'inactivité physique est responsable à elle seule de 10 % des décès en Europe.

⇒ Ce sont des coups de pouce (« nudge ») qui contribuent efficacement à la promotion des solutions de mobilité alternative...

Cofidis, organisme de crédits, se lance dans le **financement participatif** en créant Up My Bike, une plateforme « 100% dédiée au vélo » avec le slogan « Guidons vos projets vélo ». Réalisée en partenariat avec Sponsorise.me (plateforme spécialisée dans le sport en Europe) et dévoilée à l'occasion de la présentation de sa nouvelle équipe cycliste, cette plateforme est entièrement dédiée à l'univers du vélo. Pour être validé par les équipes d'Up My Bike, le projet soumis doit répondre à plusieurs critères : un projet réfléchi, assurant la promotion et facilitant l'accès à la pratique du vélo, en lien avec des causes sportives, humanitaires ou sociales.

La « méthode » : c'est un **réseau** sans organisation formelle, animé par le Club des villes et territoires cyclables³ :

- un « lieu » d'échange et une base exploratoire pour mieux connaître les évolutions – tendances lourdes et signaux faibles – basée sur la mutualisation des connaissances (ateliers, séminaires...),
- un espace pour initier des **projets** multi-acteurs et multi-financeurs, pour animer voire gérer des appels à projets dans le cadre de la politique nationale en faveur des mobilités actives,
- un espace pour organiser des **événements** de type *déficamps*, *hackathons*... - par exemple dans le cadre du programme co-animé par le Club des villes et territoires cyclables et la FING « DEFInnovation mobilités actives » (Cf. www.villes-cyclables.org) avec des partenaires dans le domaine de la smart mobility, des ITS...,
- un réseau pour **mutualiser des participations à des événements en France et à l'étranger**,
- un **centre de ressources numériques**.

³ La plateforme des mobilités actives figure dans les *Orientations pour 2015-2017* du Club des villes et territoires cyclables approuvées en décembre 2015.

Club des parlementaires pour le vélo

Députés et Sénateurs, membres du Club des parlementaires pour le vélo au 27 janvier 2016

- Laurence ABEILLE, députée du Val-de-Marne* (94)
- Bernard ACCOYER, député de la Haute-Savoie (74), ancien président de l'Assemblée nationale vice-président de l'Agglo d'Annecy*, maire d'Annecy-le-Vieux
- Eric ALAUZET, député du Doubs (25)
- Brigitte ALLAIN, députée de la Dordogne (24)
- Alain ANZIANI, sénateur de Gironde (33), maire de Mérignac*, vice-président Bordeaux Métropole*
- Aline ARCHIMBAUD, sénatrice de Seine-Saint-Denis* (93)
- Isabelle ATTARD, députée du Calvados (14)
- Danielle AUROI, députée du Puy-de-Dôme (63)
- Pierre AYLAGAS, député des Pyrénées-Orientales (66), maire d'Argelès-sur-Mer, président de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille
- Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine (92),
- Denis BAUPIN, député de Paris* (75), vice-président de l'Assemblée nationale, ancien président du Club des villes et territoires cyclables
- Philippe BIES, député du Bas-Rhin (67), conseiller municipal de Strasbourg*, conseiller métropolitain Strasbourg Eurométropole*
- Jean-Luc BLEUNVEN, député du Finistère (29)
- Jean-Marie BOCKEL, sénateur du Haut-Rhin (68), conseiller municipal de Mulhouse*, président de Mulhouse Alsace Agglomération
- Michèle BONNETON, députée de l'Isère (38)
- Natacha BOUCHARTE, sénatrice du Pas-de-Calais (62), maire de Calais, vice-présidente de l'Agglo Cap Calaisis
- Corinne BOUCHOUX, sénatrice du Maine-et-Loire (49)
- Florent BOUDIE, député de la Gironde (33), conseiller municipal de Sainte-Foy-la-Grande
- Christophe BOUILLON, député de Seine-Maritime (76)
- Xavier BRETON, député de l'Ain (01), conseiller municipal de Bourg-en-Bresse*
- François-Noël BUFFET, sénateur du Rhône (69), maire d'Oullins, conseiller métropolitain du Grand Lyon*
- Jean-Noël CARPENTIER, député du Val d'Oise (95), Maire de Montigny-lès-Cormeilles
- Gilles CARREZ, député du Val-de-Marne (94), maire du Perreux-sur-Marne
- Martine CARRILLON-COUVREUR, députée de la Nièvre (58)
- Françoise CARTRON, sénatrice de la Gironde (33), vice-présidente du Sénat
- Jacques CHIRON, sénateur de l'Isère (38)
- Alain CHRETIEN, député de la Haute-Saône (70), maire de Vesoul, président de l'Agglomération de Vesoul
- Gérard COLLOMB, sénateur du Rhône, maire de Lyon*, président du Grand-Lyon*
- Sergio CORONADO, député des Français établis hors de France (Amérique Latine et Caraïbes)
- Jean-Jacques COTTEL, député du Pas-de-Calais (62), maire de Bapaume, président de la Communauté de communes Sud Artois
- Jean-Pierre DECOOL, député du Nord (59)
- Pascal DEGUILHEM, député de la Dordogne (24)
- Michel DELEBARRE, sénateur du Nord (59)
- Sandrine DOUCET, députée de la Gironde (33)
- Marie-Annick DUCHENE, sénatrice des Yvelines (78)
- Sophie ERRANTE, députée de Loire-Atlantique (44), conseillère municipale de La Chapelle-Heulin
- Olivier FALORNI, député de la Charente-Maritime (16)
- Daniel FASQUELLE, député du Pas-de-Calais (62), maire du Touquet-Paris-Plage*, président de la communauté de communes Mer et Terres d'Opale
- Martine FAURE, députée de la Gironde (33)
- Philippe FOLLIOU, député du Tarn (81), maire de Saint-Pierre-de-Trivisy, président de la Communauté de communes des Vals et Plateaux des monts de Lacaune
- Yves FOULON, député de la Gironde (33), maire d'Arcachon*, vice-président de la COBAS*
- Yann GALUT, député du Cher (18)
- Bernard GERARD, député du Nord (59), maire de Marcq-en-Baroeul, vice-président de la Métropole Européenne de Lille*
- Daniel GIBBES, député de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (97)
- Jean-Patrick GILLE, député d'Indre-et-Loire (37), conseiller municipal de Tours*

- Dominique GILLOT, sénatrice du Val d'Oise (95)
- Jean-Pierre GORGES, député d'Eure-et-Loir (28), maire de Chartres*, président de Chartres Métropole*
- Marc GOUA, député du Maine-et-Loire (49), maire de Trélazé, vice-président d'Angers Loire Métropole
- Philippe GOUJON, député de Paris* (75), maire du 15^e arrondissement de Paris*
- Laurent GRANDGUILLAUME, député de la Côte d'Or (21), conseiller municipal de Dijon*
- Edith GUEUGNEAU, Députée de Saône-et-Loire (71), maire de Bourbon-Lancy*
- Didier GUILLAUME, sénateur de la Drôme (26), président du Conseil général
- Guénaël HUET, député de la Manche (50), conseiller municipal d'Avranches, président de la Communauté de communes Avranches Mont Saint Michel
- Christian HUTIN, député du Nord (59), maire de Saint-Pol-sur-Mer, vice-président de Dunkerque Grand Littoral*
- Denis JACQUAT, député de la Moselle (57)
- Armand JUNG, député du Bas-Rhin (67)
- Philippe KALTENBACH, sénateur des Hauts-de-Seine (92)
- Fabienne KELLER, sénatrice du Bas-Rhin (67), conseillère municipale de Strasbourg* et conseillère métropolitaine Strasbourg Eurométropole*
- Jacques KRABAL, député de l'Aisne (02), maire de Château-Thierry
- Joël LABBE, sénateur du Morbihan (56)
- Bernadette LACLAIS, députée de la Savoie (73)
- François-Michel LAMBERT, député des Bouches-du-Rhône (13)
- Elisabeth LAMURE, sénatrice du Rhône (69), maire de Gleizé, vice-présidente de l'Agglo Villefranche Beaujolais
- Pierre LAURENT, sénateur de Paris
- Pierre-Yves LE BORGNE, député des Français établis hors de France (Allemagne, Europe centrale et balkanique)
- Marc LE FUR, député des Côtes d'Armor (22), vice-président de l'Assemblée nationale
- Annick LE LOCH, députée du Finistère (29)
- Annick LEPETIT, députée de Paris* (75), conseillère du 17^e arrondissement de Paris*
- Céleste LETT, député de la Moselle (57), maire de Sarreguemines, vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluence
- Michel LESAGE, député des Côtes d'Armor (22)
- Michel LIEBGOTT, député de la Moselle (57), maire de Fameck, président de la Communauté d'agglomération Val de Fensch
- Marie-Noëlle LIENEMANN, sénatrice de Paris* (75)
- Martine LIGNIERES-CASSOU, députée des Pyrénées Atlantiques (64)
- Lionnel LUCA, député des Alpes-Maritimes (06), maire de Villeneuve-Loubet, vice-président de la CASA*
- Gilles LURTON, député d'Ille-et-Vilaine (35), conseiller municipal de Saint-Malo, conseiller communautaire de Saint-Malo Agglomération
- Philippe MADRELLE, sénateur de la Gironde (33), président du Conseil général
- Noël MAMERE, député de la Gironde (33), maire de Bègles*, vice-président de Bordeaux Métropole*
- Patrice MARTIN-LALANDE, député du Loir-et-Cher (41), vice-président du Conseil général
- François de MAZIERES, député des Yvelines (78), maire de Versailles*, président de Versailles Grand-Parc
- Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de la Lozère (48), maire de Fournels, président de la Communauté de communes des Hautes Terres
- Louis NEGRE, sénateur des Alpes-Maritimes (06), maire de Cagnes-sur-Mer, 1^{er} vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur* et président du GART
- Alain NERI, sénateur du Puy-de-Dôme (63), maire de Beauregard-l'Évêque
- Hervé PELLOIS, député du Morbihan (56)
- Philippe PLISSON, député de la Gironde (33), maire de Saint-Caprais-de-Blaye, président de la communauté de communes de l'Estuaire
- Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines (78), président de la Communauté de communes Plaines et Forêt d'Yvelines
- Barbara POMPILI, députée de la Somme (80)
- Christophe PRIOU, député de la Loire-Atlantique (44)
- Dominique RAIMBOURG, député de la Loire-Atlantique (44)
- Marie RECALDE, députée de la Gironde (33), adjointe au maire de Mérignac*
- Gwendal ROUILLARD, député du Morbihan (56)
- François de RUGY, député de Loire-Atlantique (44)
- Christophe SIRUGUE, député de la Saône-et-Loire (71)
- Eric STRAUMANN, député du Haut-Rhin (68)
- Alain SUGUENOT, député de la Côte d'Or (21), maire de Beaune, président de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- Michel TERROT, député du Rhône (69)
- Jean-Marie TETART, député des Yvelines (78), maire de Houdan*
- Paul VERGES, sénateur de La Réunion (97)

(* Villes, agglomérations, départements et régions adhérents du Club des villes et territoires cyclables)



Talents du Vélo, 6^e édition - Les inscriptions sont ouvertes !
>Jusqu'au 30 avril 2016 pour participer

« Talents du Vélo », concours annuel, est organisé depuis 2011 par le Club des villes et territoires cyclables et ses partenaires qui en 2016 sont l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), Altinnova, la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération), UNIVÉLO (l'Union Nationale de l'Industrie du Vélo) et l'association des maires Ville & Banlieue de France.

Il récompense toute personne de plus de 18 ans, de toute nationalité, quel que soit son statut : salarié, entrepreneur, fonctionnaire, étudiant, associatif... - ou une équipe - qui œuvre pour le développement de l'usage quotidien du vélo urbain, et se distingue par son action ou projet exemplaire, et par son engagement dans une perspective de mobilité durable et citoyenne.

Pour concourir, télécharger le dossier d'inscription sur www.villes-cyclables.org, et le renvoyer avant le 30 avril 2016,

en s'inscrivant dans une des 5 catégories :

- Le Talent du Vélo « entrepreneuriat »,
- Le Talent du Vélo « solidarité »,
- Le Talent du Vélo « pédagogie »,
- Le Talent du Vélo « communication »,
- Le Talent du Vélo « innovation ».

Le jury décernera également le « Grand Prix Talents du Vélo 2016 ».

La remise des prix aura lieu pendant le Salon européen de mobilité qui se déroule à Paris, Porte de Versailles du 14 au 16 juin 2016, sur l'Espace Mobilités actives.

Pour connaître les lauréats des Talents du Vélo des 5 précédentes éditions :

—> www.villes-cyclables.org —> rubrique « Événements » —> sous-rubrique « Talents du Vélo ».

Contact Médias : Claude Lisbonis Communication / CLC
T. +33 (0)1 42 02 17 40 - clc@claudelisbonis.com



Nul n'est censé ignorer le vélo !

**Rencontre nationale du Club des villes et territoires cyclables
en partenariat avec le Cerema et la Ville de Paris
mercredi 16 mars 2016
Hôtel de Ville de Paris**

La Loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie a 20 ans ! En 2006, son article 20 marquait un tournant fort. En introduisant l'obligation de prendre en compte les itinéraires cyclables dans toute opération de voirie d'agglomération, la LAURE a mis le vélo à l'agenda politique. Vingt ans plus tard, où en sommes-nous ? L'anniversaire de ce texte important est l'occasion de faire un bilan de son application et plus globalement de mesurer le chemin parcouru et celui qui demeure devant nous tant pour la mise en œuvre des règles que pour leur évolution. La démarche du code de la rue réactivée par le Plan national des mobilités actives en 2014 a ouvert de nouveaux chantiers.

La Rencontre nationale 2016, en partenariat avec le Cerema et la Ville de Paris, permettra de croiser les regards d'experts - juristes et aménageurs - et d'acteurs locaux - collectivités locales et associations - pour faire un état des lieux et explorer ces nouveaux chantiers. Parce que la prise en compte du cycliste et du piéton à l'aune des défis du 21^e siècle implique d'aller plus loin et plus vite et de faire - enfin ! - de la mobilité active un outil puissant au service de l'aménagement durable des territoires.

PROGRAMME PROVISOIRE (au 25/1/16)

9h00 _____ Accueil café

9h30 _____ Accueil par Christophe Najdovski, maire-adjoint de Paris en charge des Transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public

9h45 _____ Ouverture par Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables

10h00 _____ **Introduction : Retour sur les acquis**

→ **La LAURE (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) et l'article L.228-2 du code de l'environnement**

- Blanche, Magarinos-Rey, avocate : *la LAURE, panorama de la jurisprudence*
- Cyril Pimentel, Vélo en ville, Marseille
- Jacques Baudu, Mieux se déplacer à Bicyclette /MDB Île-de-France

11h30

→ Les acquis réglementaires du Plan d'action pour les mobilités actives 1 (PAMA1) et de la Loi pour la transition énergétique et la croissance verte

- Thomas Jouannot, Cerema : *les évolutions du code de la route*
- Pierre Toulouse, CIDUV : *les incitations économiques*

12h30 Déjeuner

14h00 Tour d'horizon des marges de progression

→ Entretien avec Corine Lepage, avocate, ancienne Ministre de l'Environnement, présidente de LRC-CAP21

15h00

→ Les espaces mixtes piétons-cyclistes : un angle mort des politiques publiques

- Michel Anceau, Association Droit au vélo (ADAV) : *l'expression des besoins*
- Pierre Ouallet, Cerema : *Aperçu des pratiques européennes*
- un représentant de collectivité

16h00

→ Vers un ambitieux PAMA 2 ?

- Sylvie Banoun, Coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage du vélo
- Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables

17h00 Clôture